

## Autorité de la chose jugée

Par **Piper**, le 10/12/2006 à 15:09

Comme je l'ai brièvement expliqué dans le topic Mediateur j'ai eu il y'a quelques années maille à partir diront nous avec mon ancien bailleur. Ce dernier voulant à tout prix recuperer l'appartement ou j'habitais pour disait t'il vouloir y habiter avec sa famille, voulant meme y loger sa mère qui etait alors deja decedait role not found or type unknown

Voila ce que je ne saisit pas on dit que lorsque un jugement a ete rendu et que les voix de recours sont epuisé car le delais est depassé il y'a Autorité de la chose jugée. Or lui a refait à 3 fois le meme proces sans changer d'un yota ses allegations. On passe au TGI il perd, en Cour d'Appel il perd de nouveau. Tout le monde me disait alors y compris mon avocat qu'il pouvait faire cassation de l'arret et j'en avais conscience. Or il ne la pas fait il a laissez passé le delais et quelques mois plus tard fait un nouveau proces pour les memes raisons et là a nouveau TGI & Cour d'Appel il perd encore. Là encore il ne fait pas cassation mais une troisieme procedure où il finit par gagné.

Avez vous deja etudiez ce genre de chose, vos professeurs vous en t'ils deja expliqué que cela pouvez arrivé ?

Par **AZiz**, le 10/12/2006 à 18:38

Il a peut etre pas envie de payer le passage en cassation qui est assez cher je crois

Par **Piper**, le 10/12/2006 à 18:56

Qu'il ai eu envie ou non de payer une cassation je n'en sais rien mais ce que je n'explique pas c'est comment un même proces a pu etre jugé 3 fois alors qu'il y'a eu autorité de la chose jugé.